



Mallefougasse

Revue d'informations municipales

INFOS



INFOS PRATIQUES ...

COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mairie de Mallefougasse - 8 rue du Jas
04230 Mallefougasse-Augès
Tél. : 09 79 31 33 20 - Fax : 04 92 77 03 06.
Mèl : mairie.mallefougasse@orange.fr
Site Internet : <http://mallefougasse.chez-alice.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et jeudi : de 14h30 à 17h ; Mardi et vendredi : de 9h à 11h.

MALLEFOUGASSE INFOS REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 45 : OCTOBRE 2018

Directeur de publication : Jean-Paul DEORSOLA
Dépôt légal à parution
Création et réalisation :
frédéric.pellegrini [grafist] - Tél. : 06 11 43 40 97

A VOS AGENDAS

LA COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le Conseil municipal vous convie à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux morts. A l'occasion du centenaire de cette commémoration, les enfants de l'école seront associés à la cérémonie de leur village respectif à Cruis, à Mallefougasse et à Montlaux.

RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS VERTS.

Le pôle déchets de l'agglomération renouvelle l'opération de récupération des déchets verts. Comme les années précédentes, la benne sera mise à disposition devant le local technique les samedis et dimanches suivants :

- 10 et 11 novembre - 17 et 18 novembre ;
- 24 et 25 novembre - 1 et 2 décembre ;
- 8 et 9 décembre.

REMERCIEMENTS.

Le Conseil municipal remercie les nombreux habitants qui ont participé au traditionnel apéritif du 14 juillet. Un bel instant de convivialité !



INFOS UTILES

Le point sur les pannes et les dysfonctionnements du téléphone et d'Internet.

Suite aux nombreux dysfonctionnements et pannes de ces derniers mois, une réunion a eu lieu le 29 août dernier entre la direction d'Orange, la Sous-préfecture, le Conseil régional, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA), le Conseil général, Madame la députée et les communes concernées par cette problématique, à savoir : Cruis, Mallefougasse, Montlaux, Revest-des-Brousses, Saint-Etienne-les-Orgues et Sigonce.

Cette réunion a commencé par un tour de table qui a permis aux maires d'exprimer fortement l'exaspération et la colère des habitants et de mettre en exergue la fragilisation de notre tissu économique et la problématique des personnes qui se retrouvent isolées. Les maires ont demandé un compte rendu des actions engagées et à venir par Orange pour pallier à cette situation inacceptable.

La direction d'Orange a fait un état des travaux engagés. Outre la réfection des antennes de Lure dont les pannes ont affecté l'ensemble des communes, des opérations de maintenance ont été effectuées.

Pour Mallefougasse (156 abonnés), Orange annonce avoir remplacé un répéteur, procéder à la réfection d'une partie de la ligne entre Cruis et Mallefougasse et à des travaux au niveau de NRA-ZO (Nœud de Réseau Abonné Zone d'Ombre) situé à proximité du Fougassais.

Cependant, il convient de savoir que la ligne cuivre actuelle entre Cruis et Mallefougasse qui alimente notre NRA-ZO véhicule un débit de 45 Mbit/s maximum à partager entre tous les abonnés ; elle est saturée. Ce débit ne peut pas être augmenté sur ce type de ligne ; ce problème ne pourra être résolu qu'avec le branchement du NRA-ZO sur la nouvelle ligne fibre.

A ce propos, les élus se sont étonnés du délai annoncé pour la connexion effective du NRA-ZO à la fibre. En effet, les travaux de génie civil ont été effectués durant l'été 2017 (pose des gaines) et la fibre introduite en février 2018. Désormais, il appartient au SMO PACA (Conseil régional) qui pilote et finance avec le Conseil départemental cette opération de désigner l'opérateur en charge d'alimenter ce nouveau réseau dans le cadre d'une délégation de service public. A ce jour, cette procédure est seulement en cours. Il faudra ensuite que l'opérateur désigné procède aux adaptations nécessaires à ce raccordement. Pour ce faire, plusieurs étapes de faisabilité et de validation sont encore nécessaires entre le SMO PACA et l'opérateur. Tous les élus ont regretté que ces procédures administratives, juridiquement obligatoires, n'aient pas été anticipées et ont insisté sur la nécessité de raccourcir au maximum ces délais.

Il en résulte que le raccordement du NRA-ZO de Cruis est planifié pour le mois de juin 2019 et celui de Mallefougasse qui dépend du raccordement de Cruis dans le courant de l'été 2019. A suivre...

Dans cette attente, il convient donc de rester particulièrement vigilant et mobilisé quant à la maintenance du réseau actuel.

LE SAVIEZ-VOUS

MAINTENANT, LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES AUSSI SE METTENT AU RECYCLAGE DANS LE « BAC JAUNE » !

Les consignes de tri évoluant les petits emballages métalliques sont désormais acceptés au centre de tri pour être recyclés. Grâce à la modernisation du centre de tri de Manosque et à la machine à courants de Foucault, ces petits emballages, refusés auparavant dû à leur taille trop petite, peuvent désormais être triés et recyclés.

Quel rôle joue la machine à courants de Foucault dans le tri des déchets ?

Elle sépare automatiquement les matériaux métalliques des autres déchets. Concrètement, un cylindre sur lequel on a posé des aimants tourne à la vitesse de 2 000 tours par minute. Cette rotation rapide crée un champ magnétique qui va éjecter l'aluminium en dehors du flux des matériaux mélangés. Jusqu'à présent, ce système était surtout utilisé pour les gros emballages, comme les canettes ou les aérosols, mais depuis peu, il permet aussi de trier les contenants inférieurs à 7 cm (capsules, opercules de yaourts, barquettes en aluminium...).

Désormais, les dosettes de café et feuilles de papier alu, capsules et opercules de bouteilles et de canettes, plaquettes vides de médicaments et tubes en alu de sauces ou pommades pharmaceutiques sont désormais recyclables et doivent rejoindre les bacs jaunes de tri, en vrac, vidés et écrasés.



Une fois introduits dans la chaîne de recyclage, ces déchets sont broyés et fondus pour être reconditionnés à l'infini sous forme de chariots de supermarché, boules de pétanque, clefs, trombones, batteries de casseroles pour l'acier, et en pièces automobiles (carters), encadrement de fenêtres, fer à repasser et nouvelles canettes pour l'aluminium.

Voici ci-dessous une liste plus détaillée des déchets métalliques recyclables, ainsi que les produits qui ne sont, pour le moment, pas acceptés :

Les catégories acceptées sont :

EMBALLAGES EN ALUMINIUM RIGIDE OU SEMI-RIGIDE

- Canettes, conserves, barquettes, aérosols.

EMBALLAGES EN ALUMINIUM SOUPLE

- Bouchons à visser, coiffes bouteilles, collerettes métalliques, capsules de bière,
- Opercules de bouteilles/pots, emballages en alu type emballages de chocolat, beurre, fromage,
- Tubes de peinture, tubes de crème.

EMBALLAGE EN ALUMINIUM SOUPLE COMPLEXE :

- Tubes de dentifrice,
- Emballages de sachets de café/thé,
- Capsules de café,
- Feuille aluminium alimentaire,
- Bougies chauffe-plat, languette en aluminium.

EMBALLAGE EN ACIER :

- Couverts des bocaux et boîtes de conserve

Mais d'autres produits ne sont pas acceptés... les catégories refusées sont donc :

- Les déchets putrescibles, pestilentiels,
- Les déchets radioactifs,
- Les déchets de soins médicaux et corporels,
- Les déchets chimiques ou explosifs,
- Les cols de bouteille en verre avec bouchons métalliques,
- Les différents aciers,
- Les piles et accumulateurs.
- Objets autres matériaux

MALLEFOUGASSE ADHÈRE À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE « INGÉNIERIE ET TERRITOIRES 04 » (IT04)

CONSTITUTION DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE.

En application de l'article 32 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, codifié à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé entre le Département du 04, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale des Alpes de Haute-Provence adhérents aux présents statuts, un établissement public administratif dénommé : Agence Départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04).

Le Département des Alpes de Haute-Provence et les collectivités de cet établissement public administratif décident, par la création de cet outil d'assistance technique et d'ingénierie, de mutualiser leurs ressources et leurs besoins afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales, et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Objet : sur le territoire des Alpes de Haute-Provence, IT04 (également dénommée ci-après « Agence ») a pour objet d'apporter au bénéfice de ses membres, une assistance d'ordre technique, financière et juridique. L'Agence apporte ainsi à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques (suivi et bilan de fonctionnement des stations d'épuration) ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

La commune de Mallefougasse a adhéré à cette Agence IT04 afin de bénéficier des prestations énoncées ci-dessus.

L'ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES

Depuis plusieurs années déjà les finances des communes sont au centre de l'actualité, notamment pour mettre en exergue la baisse des dotations. Malheureusement, les communes ne doivent pas seulement faire face à la seule baisse des dotations mais aussi, à la fin de l'instruction gratuite du droit des sols par les services de l'Etat et, depuis cette année, à la fin des services gratuits du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration)

Mallefougasse n'échappe pas à cette dure réalité. Nous vous proposons de faire un point récapitulatif de toutes ces évolutions qui ont impacté fortement les finances de notre commune ces dernières années.

LA BAISSÉ DES DOTATIONS

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Depuis 2014, la DGF attribuée à notre commune n'a cessé de diminuer. En 2014, dernière année avant le processus de baisse, la DGF de Mallefougasse s'élevait à 36.390,00€ ; en 2018 la DGF s'élève à 28.010,00€. Cela représente une perte d'environ 23% !

LA FIN DE L'INSTRUCTION GRATUITE DU DROIT DES SOLS PAR LES SERVICES DE L'ETAT.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, les communes ne disposent plus du service gratuit que l'Etat leur rendait, par le biais des Directions Départementales des Territoires (DDT), en matière d'instruction des autorisations du droit du sol : permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme. Cette mission d'instruction des autorisations du droit des sols n'est pas considérée comme une compétence mais simplement comme un service, et, dès lors, son abandon par l'Etat n'a fait l'objet d'aucune compensation financière aux communes.

Pour pallier à cette suppression de service, notre commune s'est associée au service mutualisé créé entre les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Barras, Les Mées, Mallefougasse-Augès, Mallemoisson, Mirabeau et Thoard. Ce service mutualisé, constitué de trois personnes, assure l'instruction du droit des sols pour ces sept communes. Le coût annuel de ce service est réparti au prorata des instructions effectuées pour chacune d'entre-elles.

Pour Mallefougasse, cela représente en moyenne un coût d'environ 3.000,00€ par an.

La fin du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE).

Le SATESE était un service du Conseil départemental subventionné par l'Agence de l'eau, qui conseillait les maîtres d'ouvrage et exploitants de stations d'épuration : contrôle et suivi du fonctionnement, formation du personnel communal...

Ce service a été supprimé en 2017. Les missions du SATESE sont reprises dans le cadre de l'agence départementale « Ingénierie et Territoires 04 » (IT04) à laquelle Mallefougasse vient d'adhérer. Mais les missions effectuées par IT04, énoncées ci-dessus, sont désormais facturées aux communes.

Pour Mallefougasse, le coût de ces missions (adhésion à IT04, suivi et bilans réglementaires de fonctionnement des stations d'épuration) s'élève à 3.311,00€ par an. Cette nouvelle charge financière impacte le budget « eau – assainissement ».

LES CONSÉQUENCES POUR NOTRE COMMUNE.

Ces nouvelles charges et baisses des dotations impactent fortement nos budgets communaux depuis quelques années.

- Sur le budget général de la commune.

Les marges de manœuvre sont quasi inexistantes dans les communes rurales et les mesures prises (renégociations des contrats d'assurance, limitation de la parution des bulletins d'information...) ne compensent que très partiellement les pertes subies par notre commune. Les budgets communaux devant être votés en équilibre et le Conseil municipal ayant décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale, c'est notre capacité d'investissement qui s'en trouve de fait réduite.

- Sur le budget « eau – assainissement ».

Le budget « eau – assainissement » est indépendant du budget général de la commune ; il doit être équilibré avec ses propres ressources. Ce budget est impacté par le coût du suivi des stations d'épuration dans le cadre de la nouvelle convention avec IT04 mais aussi par les frais de gestion inhérents à la rénovation des stations d'épuration qui fonctionnent désormais avec des systèmes de circulation électrique des flux qui entraînent des frais supplémentaires : contrats électriques triphasés et consommation électrique pour un coût de 1.300,00€ par an. Il convient également de rappeler que les communes sont assujetties à un quota d'eau (80m³/jour pour Mallefougasse), les volumes consommés en sus du quota sont surfacturés. Le budget « eau – assainissement » doit également compenser au budget ville le coût de la masse salariale de l'agent communal au prorata du temps de travail que nécessite la gestion de l'eau et de l'assainissement. Compte tenu du vieillissement de nos réseaux, ce coût est régulièrement en augmentation.

De surcroît, le taux maximum de subventionnement des investissements est désormais plafonné à 60% au lieu de 80%.

Ces contraintes ont nécessité la modification de la tarification en vigueur depuis l'année dernière :

- la création de l'abonnement « assainissement » fixé à 30€ pour couvrir les nouveaux frais fixes inhérents à la gestion des stations d'épuration ;
- la modification des tranches de tarification pour couvrir les frais de renouvellement par étape du matériel vétuste (vannes, bouches à clé...).

MALLEFOUGASSE-AUGÈS

Ma ville en chiffres

2018

POPULATION MUNICIPALE



326
habitants

2017

POPULATION MUNICIPALE

316 habitants

En détail *

Densité
de la population



16

Hab/Km²

Évolution annuelle
moyenne de la
population (depuis 2009)



7,4 %

Répartition de la population

Moins de
25 ans

78

Entre 25
et 64 ans

186

Plus de
65 ans

52



Nombre de
femmes entre
15 et 64 ans

100



Nombre
d'hommes entre
15 et 64 ans

112

Part des
adultes
mariés

59,1 %



Part des
adultes
non mariés

40,9 %



Diplômes des + de 15 ans

AUCUN
ou BEPC

26,4 %

CAP
BEP

25,9 %

BAC

17,6 %

ENSEIGN.
SUPÉRIEUR

30,1 %



126
ménages

personnes
seules
et autres

22,2 %

familles

77,8 %

soit 98 familles

familles
sans enfant

58,3 %

familles avec
1 enfant

25 %

familles avec
2 enfants

12,5 %

familles avec
3 enfants
ou plus

4,2 %

129
résidences
principales



63
résidences
secondaires

9
logements
vacants



99,5 %
de maisons



0,5 %
d'appartements

86,6 %
propriétaires

13,4 %
locataires



22
ENTREPRISES

les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres et à la part de personnes logées gratuitement

* sur les chiffres détaillés 2017 en vigueur en attendant la publication des chiffres détaillés 2018
Les petits effectifs doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.
Sources : Infographie 2018 - www.info-public.fr / Insee, RP 2015 et RP 2014 / Insee Sirene au 01/01/2016 / Icon from flaticon.com

LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

OUVERTURE AU PUBLIC DU WC SUR L'AIRE DE JEUX

Depuis le mois de mars, le WC public construit sur l'aire de jeux est ouvert au public.



INFO !

Le site Internet (<http://mallefougasse.chez-alice.fr>) vous propose sur sa page accueil un lien pour effectuer une visite aérienne du centre ancien grâce au film tourné par « Victella drones ». Bonne visite !

LA MISE AUX NORMES AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE) DE L'ACCÈS À LA MAIRIE.

Les travaux inhérents à la mise aux normes Ad'AP de l'accès au rez-de-chaussée de la mairie et du WC public viennent de débuter.



LE PROGRAMME VOIRIE 2018

Comme chaque année, le Conseil municipal a programmé une opération de réfection de la voirie communale. Le programme 2018 comprend la réfection :

- de la rue de la mairie (du bas de la rue de Provence jusqu'à l'entrée du centre ancien
- de la place de retournement et du parking créés l'année dernière ;
- d'une partie du chemin du Chapelet

Après appel d'offres, le Conseil municipal a désigné l'entreprise Eiffage pour réaliser ces travaux pour un coût de 32.438,00€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) 50% : 16.219,00€ ;
- Conseil départemental (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) 20% : 6.487,60€ ;
- Commune (autofinancement) 30% : 9.731,40€.

LE RENFORCEMENT ET LA RÉNOVATION ÉLECTRIQUE DES QUARTIERS DU CHAPELET ET DE LA GORGE DES PIERRES

En collaboration avec le Syndicat Départemental d'Electrification (SDE), Mallefougasse continue de renforcer sa desserte électrique. Après les quartiers de la Blâche, du Lavoir, des Marquans ce sont les quartiers du Chapelet et de la Gorge des Pierres dont la desserte va être rénovée et faire l'objet d'un enfouissement. Cette opération est intégralement prise en charge par le SDE.

RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU

- **Création d'une chambre technique sur le réseau d'adduction d'eau** : la commune a procédé cet été à la création d'une chambre technique sur le réseau d'adduction d'eau sur le bord de la départementale à l'entrée du village. Ce nouvel équipement permet l'ajout d'un filtre à calcaire sur un bipasse afin de pouvoir nettoyer régulièrement ce filtre sans coupure d'eau. Le coût de cette opération, subventionnée à 30% par le Conseil départemental, est de 7.390,00€ HT.
- **Rénovation de l'ancien château d'eau** : tous les équipements internes ont été renouvelés.
 - o Changement de L'hydrosavy. Cet équipement sert à gérer automatiquement l'ouverture et la fermeture de l'alimentation du château d'eau. Le coût, à la charge de la commune, s'élève à 2.785,86€ HT.
 - o Renouvellement des équipements internes. Datant de 1969, toutes les tuyauteries et les échelles d'accès ont été changées. Le coût de cette opération, subventionnée à 30% par le Conseil départemental, est de 4.313,00€ HT.
- **Rénovation du réseau d'eau au quartier du Chapelet**. La commune va profiter de l'enfouissement du réseau électrique pour rénover le réseau d'adduction d'eau à partir du Chapelet sur une longueur de 400 mètres.



VILLAGE PROPRE

Cette année encore, le Comité des fêtes a organisé une opération village propre en collaboration avec la municipalité et le pôle déchet de l'agglomération Durance - Provence.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour cette opération exemplaire de nettoyage de notre village. Des bénévoles qui se joignent à la municipalité pour renouveler un appel à plus de civisme dans la gestion de nos déchets et une plus grande discipline en particulier sur le tri sélectif dans les emplacements prévus à cet effet.



LA VIE DE LA COMMUNE

**UN GRAND MERCI À TOUS
LES BÉNÉVOLES DE NOS ASSOCIATIONS !**

THÉÂTRE

L'équipe théâtrale des « Malfoutugassais » a animé notre village avec leurs spectacles : de la préhistoire avec « pourquoi j'ai mangé papa » à « quelques petites loufoqueries quotidiennes ».

Bravo aux comédiens et à l'année prochaine...



ÉVÉNEMENT

Depuis cette année, notre commune compte parmi ses habitants une centenaire !

En effet, Mme. Marthe Tellier née Pellerin a fêté le 24 avril 2018 son centième anniversaire entourée par sa famille.

Mme Marthe Tellier a vécu à Olivet dans le Loiret jusqu'en 2013 avant de rejoindre sa fille à Mallefougasse.

C'est avec joie qu'une délégation du Conseil municipal a rendu visite à Mme Tellier pour lui souhaiter un bon anniversaire au nom de tous les habitants de Mallefougasse. Un bel instant d'émotion et de convivialité.

Tous nos vœux de bonne continuation l'accompagnent.



FÊTE DU VILLAGE

Le Comité des fêtes a organisé une belle soirée qui a rassemblé les habitants autour du traditionnel bal.



JOURNÉE DU PATRIMOINE

La journée du patrimoine a connu un vif succès, agrémentée par la mise en marche du four communal et un repas champêtre dans les rues du village. Les habitants et les visiteurs ont pu découvrir les richesses passées de notre village et prendre connaissance des documents inhérents à la vie de nos prédécesseurs. Une documentation de plus en plus riche chaque année !

